

**Commune de Saint-Josse-ten-Noode**  
**Service de l'Urbanisme**  
Avenue de l'Astronomie, 13

**B – 1210 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : PU 18929 (corr. M. B. Ruelle)  
N/Réf : AVL/KD/SJN-2.66/s.368  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue Royale, 211-213.  
Démolition de deux façades et construction d'un immeuble de logements.

En réponse à votre lettre du 1<sup>er</sup> avril 2005, en référence, réceptionnée le 12 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 20 avril 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Pour rappel, deux projets ont déjà été examinés par la Commission. Le premier, le 4 septembre 2002, avait été refusé vu l'intérêt des façades toujours en place et pour le gabarit trop élevé de la nouvelle construction. Il avait cependant été admis, pour masquer partiellement les mitoyens des immeubles voisins, de créer un étage en attique et un étage en toiture, avec un raccord arrière en adéquation avec la typologie et les gabarits existants. Le second projet, examiné en août 2003, ne constituait qu'une variante du projet précédent et avait donc également été refusé.

Aujourd'hui, le projet prévoit toujours la démolition et propose cette fois la reconstruction d'un immeuble de 13 logements avec parkings en sous-sol. A l'avant, la façade compte cinq niveaux plus deux niveaux en retrait de 4m et un dernier étage en retrait de 2,50m.

Le traitement du rez-de-chaussée commercial ne correspond en rien aux caractéristiques de la rue Royale.

La CRMS insiste fermement sur la conservation des deux façades et leur intégration au projet. Situées au débouché de la rue Saint-François, elles sont l'aboutissement d'une perspective ascendante, composante du tissu urbanistique environnant. Elevées dès les années 1830 dans un esprit néo-classique, elles présentent également des qualités architecturales intrinsèques. Par leur style, leur ornementation (n°213 : décor Beaux-Arts par l'arch. A. De Vestel, 1912) et leur gabarit, elles demeurent les témoins de ce que fut la rue Royale dans son extension vers le faubourg de Saint-Josse-ten-Noode.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – S.M.S.; A.A.T.L. – D.U.; Cabinet du Secrétaire d'Etat en charge du patrimoine.